CENTRE DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale

ARRETE N° 23-005

LE PRESIDENT DU CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Approuvant le règlement intérieur des commissions administratives paritaires placées auprès du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.261-2 à L.261-7, L.262-1 à L.262-3, L.262-5 à L.262-6, L.263-1, L.263-3 et L.264-1 à L.264-2

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique;

Vu le décret n° 85-397 du 3 avril 1985 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion;

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant la réunion plénière des CAP de catégories A, B et C, le 12 janvier 2023, et les avis favorables rendus par les membres présents sur chacune de ces commissions ;

ARRETE

Article unique : Le règlement intérieur des commissions administratives paritaires placées auprès du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher, ci-annexé, est approuvé.

Fait à La Chaussée Saint Victor, le 17 janvier 2023

LE PRESIDENT,

CENTRE de GESTION de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Département de Loir-et-Cher

Eric MARTELLIERE

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Centre Départemental de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher
3 rue Franciade 41260 La Chaussée-Saint-Victor

Tel : 02 54 56 28 50
cdg41@wanadoo.fr
www.cdg-41.org